



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-031

7-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 27

présents : 27

votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à 20 heures trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de LES LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le 22 avril 2026, sous la présidence de M. Christophe GAS, Maire

Présents : M. Christophe GAS, Mme Dominique PASQUIER, M. Julien AGENEAU, Mme Catherine GUITTET, M. Anthony GRATON, Mme Sophie FOUCAUD, M. Fabien QUÉCHON, Mme Marie-Noël GÉRY, M. Philippe GRÉAUD, Mme Nathalie TROQUIER, M. Jean-Étienne BOUSSAUD, Mme Jocelyne BONNIN, M. Pierre RABILLER, Mme Marie BOSSIS, M. Cédric GRELET, Mme Clémence MARTINEAU, M. Cédric FLEURY, Mme Sophie NICOU, M. Yann AUBRIOT, Mme Marie ORDONNEAU, M. Anthony GALLOT, Mme Jessica REMAUD, M. Teddy MARTINEAU, Mme Catherine ROUX, M. Johan ROCHETEAU, M. Guillaume ALLARD, Mme Stéphanie REYNOLDS

M. Johan ROCHETEAU a été désigné comme secrétaire de séance.

Vote du budget primitif - année 2026 budget principal

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les projets de budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) intervenu lors de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2026 et de la commission plénière des finances du 7 avril 2026;

Par adoption des motifs exposés par le Maire et après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal de décider d'approuver les budgets primitifs de l'exercice 2026 du budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Budget Principal

Fonctionnement

Dépenses (€)	Recettes (€)
4 080 000.00	4 080 000.00

Investissement

Dépenses (€)	Recettes (€)
3 373 000.00	3 373 000.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (25 voix pour, 2 voix contre notamment sur la partie investissement et la construction du terrain de football synthétique : Stéphanie REYNOLDS et Guillaume ALLARD)°:

- Approuve le budget primitif du budget principal.
- Charge le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération.



Le Maire,
Christophe Gas  **GAS**
Maire des Lucs-sur-Boulogne
30 avr. 2026



Budget primitif 2026 : note de présentation brève et synthétique

COMMUNE : Les Lucs-sur-Boulogne

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget*
- II. La section de fonctionnement*
- III. La section d'investissement*
- IV. Les autres éléments*

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le mardi 28 avril 2026 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au Secrétariat Général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases de la réunion de la Commission des Finances en date du 7 avril 2026. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement); de l'autre, la section d'investissement.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et la Communauté de Communes Vie et Boulogne, à diverses subventions. Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 4 080 000.00 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel représentent 30 % des dépenses de fonctionnement : 43 agents, 25.6 équivalent temps plein
Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 4 080 000.00 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses		Propositions 2026
060	Charges générales - Fournitures	436 948,00
061	Travaux entretien	400 100,00
062	Gestion générale	140 560,00
063	Impôts et taxes	8 000,00
012	Charges de personnel	1 226 800,00
065	Autres charges de gestion	499 560,00
066	Charges Financières	65 000,00
067	Charges exceptionnelles	1 100,00
068	Dotations aux amortissements	170 000,00
014	Atténuation des produits - Impôts et taxes	3 500,00
022	Dépenses imprévues	
	SOUS-TOTAL	2 951 568,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	1 128 432,00
	TOTAL	4 080 000,00

Recettes		Propositions 2026
13	Atténuation des charges	3 000,00
70	Produits du service des domaines et ventes diverses	298 462,00
72	Immobilisations corporelles	70 000,00
73	Impôts et taxes	2 033 932,34
74	Dotations, subventions, participations	913 726,00
75	Autres produits de gestion courante	34 800,00
76	Produits financiers	4,00
77	Produits exceptionnels	1 500,00
002	Résultat N-1 reporté	724 575,66
TOTAL		4 080 000,00

c) La fiscalité

1 - BASES D'IMPOSITION

	Bases 2025	Prévisions bases 2026	Evolution %
Taxe habitation	120 296,00	100 400,00	-16,54 %
Taxe Foncière Propriété Bâtie	3 140 608,00	3 193 000,00	1,67 %
Taxe Foncière Propriété Non Bâtie	240 417,00	242 200,00	0,74 %
TOTAL	3 501 321,00	3 535 600,00	

2 - PRODUITS D'IMPOSITION

	Réalisés 2025	Prévisions produits 2026 à taux constants	Evolution %
Taxe habitation	19 175,00	16 004,00	-16,54 %
Taxe Foncière Propriété Bâtie	1 210 584,00	1 230 093,00	1,61 %
Taxe Foncière Propriété Non Bâtie	105 062,00	105 841,00	0,74 %
TOTAL	1 334 821,00	1 351 938,00	1,28 %

3 - EVOLUTION DES TAUX COMMUNAUX (2016-2026)

	THRS	TFPB	TFPNB	TP
2016	14,74	14,60	40,40	
2017	14,74	14,60	40,40	
2018	14,74	14,60	40,40	
2019	14,74	14,60	40,40	
2020	14,74	14,60	40,40	
2021	14,74	31,12	40,40	
2022	14,74	31,12	40,40	
2023	14,74	31,12	40,40	
2024	15,33	32,36	42,02	
2025	15,94	33,65	43,70	
2026	16,58	35,00	45,45	

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Ce budget se caractérise par les éléments suivants :

- Une évolution des taux des taxes locales pour l'année 2026
- Un budget d'investissement assez soutenu

Voici la liste des principales dépenses d'investissement qui ont été inscrites au Budget Primitif de l'année 2026 :

DEPENSES INVESTISSEMENT 2026

<i>Déficit d'investissement de clôture (cf/001)</i>			655 592,33	655 592,33
		<i>Reports 2025</i>	<i>Nvx crédits 2026</i>	<i>Total BP 2026</i>
<u>OPERATION VOIRIE</u>				
Signalisation		1 466,95	6 000,00	7 466,95
Programme annuel voirie		58 249,21	156 000,00	214 249,21
Aménagement voirie centre bourg et parvis commerces		1 671,98		1 671,98
Réfection réseaux eaux pluviales et voirie rues Malnaye Cinq Coins		16 581,06	374 158,37	390 739,43
Sydev effacement des réseaux aériens		17 896,00		17 896,00
Sydev travaux annuels			10 000,00	10 000,00
Défense incendie			240 000,00	240 000,00
Acquisition de terrain		1 440,00	5 000,00	6 440,00

Divers	3 000,00	30 000,00	33 000,00
SOUS-TOTAL	100 305,20	821 158,37	921 463,57
OPERATIONS SPORTS			
Terrain de football synthétique et bassin d'orage	9 289,82	1 200 000,00	1 209 289,82
Divers	4 809,60	20 000,00	24 809,60
SOUS-TOTAL	14 099,42	1 220 000,00	1 234 099,42
OPERATION BÂTIMENTS			
Divers gros travaux	11 366,95	30 000,00	41 366,95
Ecole de musique et salle de spectacles Le Carré des Arts	1 739,82		1 739,82
Rénovation énergétique école maternelle J.Prévert	2 137,91		2 137,91
Tables salle réunion mairie + écran		30 000,00	30 000,00
Matériel restaurant scolaire		5 000,00	5 000,00
Mises aux normes PMR bâtiments communaux		15 000,00	15 000,00
<i>Sous total</i>	<i>15 244,68</i>	<i>80 000,00</i>	<i>95 244,68</i>
-	<i>Reports 2025</i>	<i>Nvx crédits 2026</i>	<i>Total BP 2026</i>
EMPRUNTS			
Remboursement des emprunts	0,00	246 000,00	246 000,00
<i>Sous total</i>	<i>0,00</i>	<i>246 000,00</i>	<i>246 000,00</i>
Divers			
Matériel service technique		80 000,00	80 000,00
Informatique téléphonie mairie		26 000,00	26 000,00
Matériel périscolaire		12 000,00	12 000,00
Œuvres d'art		1 000,00	1 000,00

Ecoles	petit matériel, informatique	3 000,00	3 000,00
1 arbre 1 naissance		600,00	600,00
Divers petit matériel		20 000,00	20 000,00
	<i>Sous total</i>	<i>0,00</i>	<i>142 600,00</i>
ECRITURES SPECIFIQUES			
Taxe d'aménagement reversement CCVB		8 000,00	8 000,00
Travaux en régie		70 000,00	70 000,00
	<i>Sous-total</i>	<i>0,00</i>	<i>78 000,00</i>
	TOTAL	129 649,30	3 243 350,70

RECETTES INVESTISSEMENT 2026

- Affectation fonctionnement pour déficit d'investissement		743 000,00	743 000,00
	<i>Reports 2025</i>	<i>Nvx crédits 2026</i>	<i>Budget total 2026</i>
=C23- Virement de la section de fonctionnement 2026	-	1 128 432,00	1 128 432,00
Excédent reporté			
Fonds de concours CCVB 2024			0,00
Fonds de concours 2026 terrain de football synthétique		235 026,00	235 026,00
Subvention Département terrain de football synthétique		108 000,00	108 000,00
Subvention Etat Fonds vert rénovation énergétique école maternelle	13 728,14		13 728,14
Subvention Etat DETR 2024 rénovation énergétique école maternelle	29 281,06		29 281,06
Subvention Etat DETR 2026 défense incendie		120 000,00	120 000,00
Subvention amende de police sécurisation village Alexandrie		5 500,00	5 500,00
SOUS-TOTAL	43 009,20	1 596 958,00	1 639 967,20

HORS OPERATION & OPERATIONS D'ORDRE				
Emprunt			704 032.80	704 032.80
FCTVA sur Compte Administratif 2025 (taux 16,404)			94 000,00	94 000,00
Taxe aménagement			22 000,00	22 000,00
Opération d'ordre amortissements			170 000,00	170 000,00
SOUS-TOTAL		0,00	286 000,00	286 000,00
TOTAL		43 009,20	3 329 990.80	3 373 000.00

Budgets Primitifs 2025 récapitulatif

Budget Principal

Fonctionnement

Dépenses (€)	Recettes (€)
4 080 000.00	4 080 000.00

Investissement

Dépenses (€)	Recettes (€)
3 373 000.00	3 373 000.00

Budget assainissement collectif

Fonctionnement

Dépenses (€)	Recettes (€)
600 000.00	600 000.00

Investissement

Dépenses (€)	Recettes (€)
1 392 000.00	1 392 000.00

Budget des Espaces Communaux

Fonctionnement

Dépenses (€)	Recettes (€)
15 700.00	15 700.00

Investissement

Dépenses (€)	Recettes (€)
110 669.40	110 669.40

Budget lotissement Les Portes de l'Atlantique (Orée des Sources 2)

Fonctionnement

Dépenses (€)	Recettes (€)
1 081 057.44	1 081 057.44

Investissement

Dépenses (€)	Recettes (€)
169 992.11	169 992.11

Budget Lotissements

Fonctionnement

Dépenses (€)	Recettes (€)
7 736.21	7 736.21

Investissement

Dépenses (€)	Recettes (€)
0	0

Endettement pluriannuel

LUCS - COMMUNE LES LUCS SUR BOULOGNE

Critères de l'édition

Budget : MAI - Période : du 01/01/2026 au 31/12/2060 - Sans prise en compte des emprunts simulés.

MAIRIE

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2026	270 415.39 €	45 925.09 €	224 490.30 €	0.00 €	0.00 €	2 531 916.58 €
2027	257 765.12 €	40 031.66 €	217 733.46 €	0.00 €	0.00 €	2 307 426.28 €
2028	255 623.87 €	34 052.63 €	221 571.24 €	0.00 €	0.00 €	2 089 692.82 €
2029	253 458.52 €	27 905.50 €	225 553.02 €	0.00 €	0.00 €	1 868 121.58 €
2030	228 157.27 €	21 620.04 €	206 537.23 €	0.00 €	0.00 €	1 642 568.56 €
2031	132 187.09 €	17 225.09 €	114 962.00 €	0.00 €	0.00 €	1 436 031.33 €
2032	103 334.00 €	15 271.04 €	88 062.96 €	0.00 €	0.00 €	1 321 069.33 €
2033	98 757.16 €	14 246.33 €	84 510.83 €	0.00 €	0.00 €	1 233 006.37 €
2034	98 362.94 €	13 272.70 €	85 090.24 €	0.00 €	0.00 €	1 148 495.54 €
2035	97 968.73 €	12 292.03 €	85 676.70 €	0.00 €	0.00 €	1 063 405.30 €
2036	97 574.52 €	11 304.24 €	86 270.28 €	0.00 €	0.00 €	977 728.60 €
2037	97 180.31 €	10 309.23 €	86 871.08 €	0.00 €	0.00 €	891 458.32 €
2038	96 785.82 €	9 306.91 €	87 478.91 €	0.00 €	0.00 €	804 587.24 €
2039	59 697.60 €	8 445.04 €	51 252.56 €	0.00 €	0.00 €	717 108.33 €
2040	59 697.60 €	7 822.06 €	51 875.54 €	0.00 €	0.00 €	665 855.77 €
2041	59 697.60 €	7 191.51 €	52 506.09 €	0.00 €	0.00 €	613 980.23 €
2042	59 697.60 €	6 553.30 €	53 144.30 €	0.00 €	0.00 €	561 474.14 €
2043	59 697.60 €	5 907.34 €	53 790.26 €	0.00 €	0.00 €	508 329.84 €
2044	59 697.60 €	5 253.51 €	54 444.09 €	0.00 €	0.00 €	454 539.58 €
2045	59 697.60 €	4 591.74 €	55 105.86 €	0.00 €	0.00 €	400 095.49 €
2046	59 697.60 €	3 921.92 €	55 775.68 €	0.00 €	0.00 €	344 989.63 €
2047	59 697.60 €	3 243.97 €	56 453.63 €	0.00 €	0.00 €	289 213.95 €
2048	59 697.60 €	2 557.78 €	57 139.82 €	0.00 €	0.00 €	232 760.32 €
2049	59 697.60 €	1 863.24 €	57 834.36 €	0.00 €	0.00 €	175 620.50 €
2050	59 697.60 €	1 160.26 €	58 537.34 €	0.00 €	0.00 €	117 786.14 €
2051	59 697.60 €	448.80 €	59 248.80 €	0.00 €	0.00 €	59 248.80 €



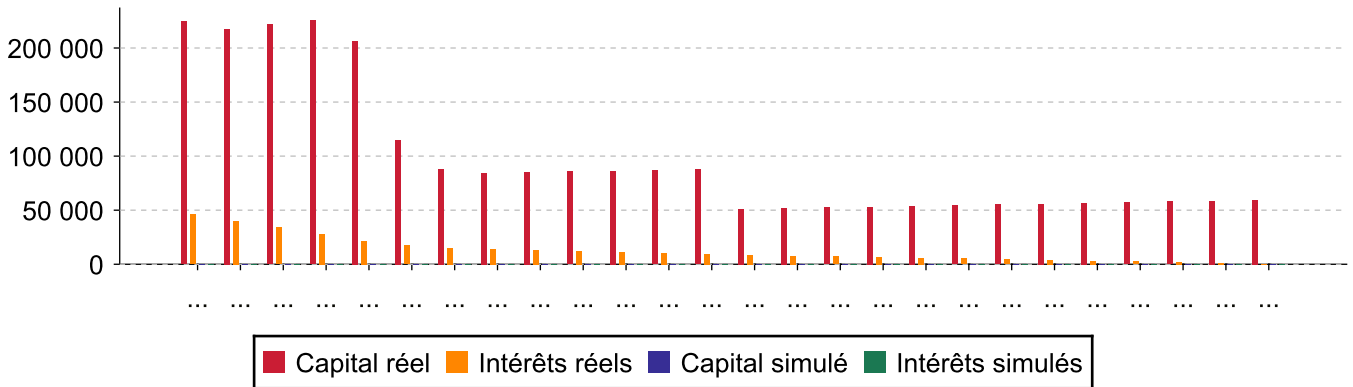
Endettement pluriannuel

LUCS - COMMUNE LES LUCS SUR BOULOGNE

Critères de l'édition

Budget : MAI - Période : du 01/01/2026 au 31/12/2060 - Sans prise en compte des emprunts simulés.

Diagramme de remboursement



Capital restant dû

